

**Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2007-2008
(R-3610-2006)**

RAPPORT DU GRAME

LE GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUEE EN MACROECOLOGIE

LES RESEAUX AUTONOMES

**Revue du contexte de mise en œuvre des
programmes en efficacité énergétique en RA
et des programmes du PGEE en RA**

C-8-12 GRAME

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats enrg.

Déposé à la

REGIE DE L'ENERGIE

Le 31 octobre 2006

Table des matières

Table des matières	2
Résumé	3
Suivi de la décision D-2006-56, dossier R-3584-2005 : page 16 et 17	5
Efficacité énergétique en réseaux autonomes (« RA »)	6
Calcul de l'impact énergétique.....	6
Potentiel technico-économique en GWh équivalent	8
Budget et impact énergétique par programme du PGEÉ.....	9
Dossier R-3610.....	11
Budget d'investissement annuel prévu R-3610.....	11
Besoins en croissance	11
Identification des partenaires pour la livraison des programmes dans chacune des régions en RA	12
Le suivi de la Décision D-2006-56, selon le Distributeur.....	13
Recherche du GRAME pour identifier les partenaires potentiels en RA	14
Commentaires de l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labradors	14
Programmes en réseau autonome	17
Programme d'interventions personnalisées en efficacité énergétiques au Nunavik.....	17
Novoclimat – Réseaux autonomes	19
Programme Initiatives – Bâtiments.	20
Mécanisme de calcul de bonification.....	20
Bonification de l'aide financière différenciée.....	21
Compensation pour le mazout.....	21
Interventions commerciales et la tarification dissuasive	21
Coût évité de production d'électricité de la tarification dissuasive.....	22
Prix du mazout, un coût évité important.....	24
Mécanisme de calcul de bonification.....	24
Iniquité entre les réseaux autonomes.....	25
Coûts et impacts tarifaires des réseaux autonomes	27
Stratégie énergétique Hydro-Québec, 2006-2010.....	30
Recommandations et conclusions	31

Résumé

Le GRAME a procédé au suivi attentif de la décision précédente faisant suite au dossier R-3584-2005 dans lequel il a pris position en faveur du développement de partenariats avec les communautés locales en réseaux autonomes. De notre compréhension le Distributeur devait dès la demande de budget 2007 du PGEÉ identifier les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes et s'assurer que ceux-ci soient effectivement identifiés.

La décision de la Régie nous avait fait espérer en une réelle intensification des démarches par le Distributeur, de même qu'en une identification des différents partenaires impliqués pour chaque programme dans chacun des réseaux autonomes.

Nous avons donc mis beaucoup d'effort afin d'identifier ces partenaires. Pour des raisons évidentes d'économie d'énergie et de réduction des émissions atmosphérique résultant des systèmes en place en RA, notre intention étant de favoriser la livraison de ces programmes au sein des RA.

Dans ce contexte, vous trouverez en annexe I une description générale de certains de ces réseaux autonomes, une identification des acteurs potentiels par réseau, de même que les résultats visant à comprendre l'état d'avancement des programmes.

Nous n'avons pas cru bon de présenter une revue des partenaires potentiels de tous les réseaux autonomes, mais souhaitons apporter un complément d'information sur l'état d'avancement des programmes en efficacité énergétique (PEÉRA et PGEÉ) en cours.

Nous avons requis aussi la participation de *l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador* (« IDDPNQL ») - *Firts Nations of Québec and Labrador Sustainable Development Institutes* (« FNQLSDI »), dont nous rapportons les propos très révélateurs du travail qui reste à faire pour effectivement livrer les programmes du PGEÉ en réseaux autonomes (« RA »).

Selon l'Institut, le Distributeur n'aurait pas pris en compte la représentativité de cet organisme au sein des Premières Nations afin d'en faire un partenaire pouvant assurer la livraison des programmes en efficacité énergétique du PGEÉ. Autre constats, cet organisme n'aurait pas été consulté par le Distributeur lors de la préparation du projet pilote du jumelage Diesel-éolien Inukjuak. Ni pour le remplacement de la centrale de Kuujjuaq.

Le GRAME note aussi que l'iniquité entre réseau n'a pas été corrigée depuis le dossier R-3584, même suite à la demande de la Régie.

Le GRAME est favorable aux interventions prévues pour le programme de visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique et visant l'ensemble des 600 clients recevant une facture au Nunavik. Nous constatons cependant un retard dans les prévisions d'intervention entre les réseaux autonomes. Le GRAME a pris position au dossier R-3584-2005 pour le déploiement dès 2006 de ce programme au réseau du Nunavik et ce, par souci d'équité entre les réseaux. Nous réitérons notre position au présent dossier.

Concernant le programme Novoclimat, le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il s'assure d'avoir les ressources locales accréditées afin de faciliter

l'accréditation d'unités Novoclimat pour tous les territoires desservis par les réseaux autonomes et pour chacun des réseaux autonomes.

Le GRAME est en faveur de la bonification de l'aide financière au programme Initiatives – Bâtiments de + 100 % pour la première tranche et de + 50 % pour les tranches 2 et 3. « *Coûts évités le permettent tout en considérant les coût de commercialisation* »

Concernant le mécanisme de calcul de bonification demandé par la Régie, le GRAME est d'avis qu'il reste beaucoup de travail à faire pour permettre de réinvestir l'ensemble des coûts évités en RA et ce malgré un potentiel technico-économique important.

Le GRAME soutient qu'un mécanisme de calcul des bonifications respectant le seuil de rentabilité doit être déposé devant la Régie et les intervenants, les calculs doivent être faits et inclure, notamment, les points suivants : (1) les coûts évités par la mesure de compensation de 30 %, (2) les coûts évités des économies d'énergie réalisées par les programmes de PGEÉ en RA, compte tenu, notamment, du coût évité du prix du mazout et (3) les coûts évités résultants de la tarification dissuasive appliquée au nord du 53^{ième} parallèle en RA.

Le GRAME comprend qu'aucune nouvelle mesure ou qu'aucune modification des programmes d'utilisation efficace de l'énergie en RA et des programmes du PGEÉ visant à assurer un traitement équitable entre les réseaux autonomes n'a été fait depuis la décision D-2006-56 au dossier R-3584-2005. Le GRAME demande à la Régie d'exiger du Distributeur qu'il mette fin à cette iniquité entre réseaux autonomes dès cette année et sans plus attendre.

Le GRAME appuie les démarches de jumelage éolien- diesel prévues aux îles de la Madeleine et à Inukjuak, dans le Nunavik et souhaite que le Distributeur examine le jumelage éolien-diesel pour tous les réseaux autonomes dès le prochain dossier tarifaire. Nous souhaitons cependant que ces projets soient présentés aux communautés hôtes (consultation et information) et qu'une consultation soit toujours menée en territoire autochtone selon les principes élaborés dans le Protocole de consultation de l'APNQL.

Suivi de la décision D-2006-56, dossier R-3584-2005 : page 16 et 17

Le GRAME a révisé la décision D-2006-56 concernant les réseaux autonomes. Nous avons retenu les éléments suivants de cette décision : (extrait)

- **Le programme *Interventions personnalisées* (clientèle résidentielle) génère à lui seul les deux tiers des économies d'énergie prévues à l'horizon 2010 ;**
- **La Régie insiste sur l'importance d'un traitement équitable entre les divers réseaux autonomes ;**
- **Le Distributeur considère qu'il est important que les communautés locales s'impliquent dans le cadre du PGEÉ et la Régie partage cet avis ;**
- **La Régie note l'absence de partenariat clairement identifié dans chacune des régions pour la livraison du PGEÉ ;**
- **Le budget demandé pour 2006 doit permettre d'intensifier les démarches d'établissement des partenariats nécessaires à l'atteinte de ces objectifs dans chacune des régions visées ;**
- **La Régie demande au Distributeur d'identifier, dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes ;**
- **Les coûts évités associés aux économies d'énergie en réseaux autonomes sont plus élevés que ceux du réseau intégré ;**
- **La Régie demande au Distributeur d'élaborer, en vue d'un dépôt dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, un mécanisme de calcul de bonification plus précis qui tiendra compte du coût évité de chaque région, et non d'un ensemble de régions, ainsi que des caractéristiques climatiques de chacune d'elles dans le cas des mesures visant le chauffage des locaux ;**
- **Par ailleurs, considérant le contexte socio-économique spécifique aux réseaux autonomes, la Régie demande au Distributeur d'envisager, dans la mesure du possible et dès 2006, une approche communautaire aux interventions destinées à la clientèle de ces réseaux, notamment aux Iles-de-la-Madeleine et dans la Haute Mauricie ;**
- **De lui faire état de l'avancement ou des résultats de sa démarche lors de la demande de budget 2007 du PGEÉ.**

Efficacité énergétique en réseaux autonomes (« RA »)

Puisque selon le Distributeur, aucun nouvel intrant n'est disponible concernant notamment, le calcul de l'efficacité énergétique (ci-après, « EÉ ») résultant des programmes du PGEÉ en réseaux autonomes (ci-après, « RA »), nous utiliserons régulièrement les données du dossier R-3584-2005 auxquelles se réfère fréquemment le Distributeur pour le dossier en cours (R-3610-2006).

Calcul de l'impact énergétique

Préambule

Les programmes du PGEÉ adaptés pour les réseaux autonomes généreront des économies d'énergie de 5,3 GWh équivalents en 2007. Les investissements requis en 2007 pour réaliser ces économies d'énergie sont de 1,5 M\$ de la part du Distributeur et de 0,1 M\$ de la part des partenaires et des clients participants. Ces données sont identiques à celles présentées dans la demande R-3584-2005 car aucun nouvel intrant n'est disponible.

Référence : R-3610-2006, HQD-15, Document 1 Page 23 de 72

**TABLEAU 5.15 : BUDGET ET IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES PROGRAMMES DU PGEÉ
ADAPTÉS POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES - 2007**

Programme	Budget du Distributeur* (k\$)	Budget des partenaires et clients participants (k\$)	Impact énergétique (MWh équivalents)
Interventions personnalisées	1 150	0	4 776
Mieux consommer	268	74	470
ÉnerGuide	42	23	35
Novoclimat	17	8	23
TOTAL	1 476	105	5 304

Notes : * Chaque programme inclut une contingence de 10%.

** Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

Original : 2006-08-16

**HQD-15, Document 1
Page 45 de 72**

Référence : Dossier R-3610-2006, HQD-15, document 1, page 45 de 72

TABLEAU 2
IMPACT ÉNERGÉTIQUE ANNUEL DU PGEÉ – RÉSEAUX AUTONOMES
(GWh cumulés, incluant les GWh équivalent mazout)⁸

Clientèles	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Clientèle résidentielle	0	0	0	3,6	8,9	12,8	13,2	13,6
Clientèle affaires	0	0	0	0,3	0,8	1,7	2,6	3,3
Total	0	0	0	3,9	9,7	14,5	15,8	16,9

Référence : Pièce B-1-HQD-1, document 1, page 11, tableau 2.4

Le GRAME est d'avis qu'il convient d'ajouter une ligne au tableau 2, « Impact énergétique annuel du PGEÉ – Réseaux autonomes », pour tenir compte de la contribution des interventions commerciales en efficacité énergétique, soit celles résultant de la tarification dissuasive appliquée par le Distributeur au nord du 53^{ème} parallèle.

«La contribution des interventions commerciales permet de soustraire 159,4 GWh aux besoins en énergie et 52,8 MW aux besoins de pointe en 2014. En effet, sans interventions commerciales, les besoins en énergie s'élèveraient à 247,5 GWh et les besoins de pointe à 69,6 MW, une augmentation respective de 311% et de 504% par rapport à 2003. »

Référence : Dossier R-3550-2004, pièce HQD-4, document 1, page 17

« À l'horizon 2010, on estime que les programmes actuels d'utilisation efficace de l'énergie permettraient de réduire la demande d'électricité d'environ 40 GWh, tandis que la Bonification des programmes en réseau autonome tarification dissuasive réduirait la demande d'environ 150 GWh. »

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, document 2, page 7

Ce tableau pourrait se lire comme suit :

IMPACT ÉNERGÉTIQUE ANNUEL DU PGEÉ – RÉSEAUX AUTONOMES
(GWh cumulés, incluant les GWh équivalent mazout)

Clientèles	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Clientèles résidentielles	0	0	0	3.6	8.9	12.8	13.2	13.6
Clientèles affaires	0	0	0	0.63	0.8	1.7	2.6	3.3
Impact de la tarification dissuasive	??(note)	??	??	??	??	??	??	150
Total	??	??	??	??	??	??	??	166.9

Note : ?? à compléter par le Distributeur

Référence : Adaptation du tableau 2.4 du document R-3584-2005, B-HQD-1 ; document 1, page 11 aux données (Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, document 2, page 7) relatives aux économies d'énergie de la tarification dissuasive.

Le GRAME souhaite que le Distributeur ajoute au tableau 2, « Impact énergétique annuel du PGEÉ – Réseaux autonomes » une ligne différenciée identifiant l'impact énergétique de la tarification dissuasive.

Potentiel technico-économique en GWh équivalent

Préambule

TABLEAU 2.2
POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES - SOMMAIRE

Marché	Source d'énergie	PTÉ 5 ans (GWh éq.)	PTÉ par usage (GWh éq.)	Principales mesures
Résidentiel	Électricité	30,4 GWh	Chauffage des locaux : 13,5 Chauffage de l'eau : 1,1 Électroménagers : 4,5 Éclairage : 10,4 Climatisation : 0,1 Piscines : 0,9	<u>Chauffage des locaux</u> : Pompes à chaleur géothermique, isolation des sous-sols et abaissement de la température <u>Électroménagers</u> : Laveuses efficaces et élimination du second réfrigérateur <u>Éclairage</u> : Luminaire «Fluo compact» et éclairage extérieur
	Mazout	32,6 GWh éq.	Chauffage des locaux : 25,9 Chauffage de l'eau : 6,7	<u>Chauffage des locaux</u> : Abaissement de la température, isolation des sous-sols et réduction des infiltrations <u>Chauffage de l'eau</u> : Chauffe-eau solaire
CI	Électricité	24,1 GWh	Chauffage des locaux : 6,0 Chauffage de l'eau : 0,4 Force motrice : 4,8 Éclairage : 12,6 Climatisation : 0,3	<u>Chauffage des locaux</u> : Contrôle de l'air neuf, récupérateur de chaleur et gestion optimisée <u>Force motrice et réfrigération</u> : Efficacité du système de ventilation et compteurs à haute efficacité (alimentation) <u>Éclairage</u> : Optimisation de la conception et remplacement des incandescents par des super T8
	Mazout	48,6 GWh éq.	Chauffage des locaux : 47,2 Chauffage de l'eau : 1,4	<u>Chauffage des locaux</u> : Système de gestion de l'énergie (plusieurs mesures), rendement des chaudières et fournaies, isolation
Industriel	Électricité	3,8 GWh	Force motrice : 1,8 Éclairage : 0,9 Chauffage : 0,4 Autres : 0,7	<u>Force motrice</u> : Rendement des moteurs, entraînements à fréquence variable, contrôles <u>Éclairage</u> : T5, super T8 et fluorescent compact. Contrôle centralisé
Total	Électricité	58,3 GWh		
	Mazout	81,2 GWh équivalents		
	Grand total	139,5 GWh équivalents		

Note : Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

Référence : R-3584-2005, B-1-HQD-1, Document 2, Page 8 de 39

Le potentiel technico-économique d'économie d'énergie est évalué à 139.5 Gwh équivalents sur cinq ans et pourrait se comparer, s'il était réalisé à bien plus que 1% des économies d'énergie du PGEÉ.

Le GRAME est d'avis que le Distributeur devrait tout mettre en œuvre pour réaliser ces économies.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur de tout mettre en œuvre pour réaliser le potentiel technico-économique d'économie d'énergie en réseaux autonomes.

Budget et impact énergétique par programme du PGEÉ

Préambule

5.1.6. Réseaux autonomes

Tel que mentionné dans la demande R-3584-2005, le Distributeur entreprend au cours de l'année 2006 la mise en place des adaptations pour les réseaux autonomes de quatre (4) programmes du PGEÉ pour le marché résidentiel. L'année 2007 est la première année complète d'opération de ces programmes aux Iles de la Madeleine et à l'île d'Anticosti.

Dans les communautés autochtones, des démarches sont entreprises en 2006 avec les leaders et organismes locaux afin de déterminer les approches gagnantes pour offrir les programmes dans leur communauté et obtenir leur collaboration dans le déploiement de ces programmes. Le rythme d'évolution de ces démarches déterminera l'échéancier du déploiement des programmes.

Les programmes du PGEÉ adaptés pour les réseaux autonomes génèreront des économies d'énergie de 5,3 GWh équivalents en 2007. Les investissements requis en 2007 pour réaliser ces économies d'énergie sont de 1,5 M\$ de la part du Distributeur et de 0,1 M\$ de la part des partenaires et des clients participants. Ces données sont identiques à celles présentées dans la demande R-3584-2005 car aucun nouvel intrant n'est disponible.

Référence : HQD-15, Document 1, Page 45 de 72

**TABLEAU 5.15 : BUDGET ET IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES PROGRAMMES DU PGEÉ
ADAPTÉS POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES - 2007**

Programme	Budget du Distributeur* (k\$)	Budget des partenaires et clients participants (k\$)	Impact énergétique (MWh équivalents)
Interventions personnalisées	1 150	0	4 776
Mieux consommer	268	74	470
ÉnerGuide	42	23	35
Novoclimat	17	8	23
TOTAL	1 476	105	5 304

Notes : * Chaque programme inclut une contingence de 10%.
** Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

Original : 2006-08-16

**HQD-15, Document 1
Page 45 de 72**

5.2.4. Réseaux autonomes Tout comme pour le marché résidentiel, le Distributeur poursuit la mise en place des adaptations des programmes du PGEÉ pour les réseaux autonomes destinés au marché affaires. Le tableau 5.23 présente le budget et l'impact énergétique des programmes affaires en réseaux autonomes. Ces données sont identiques à celles présentées dans la demande R-3584-2005 car aucun nouvel intrant n'est disponible.

Référence : HQD- 15, Document 1, Page 53 de 72

**TABLEAU 5.23 : BUDGET ET IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES PROGRAMMES DU PGEÉ
ADAPTÉS POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES - 2007**

Programme	Budget du Distributeur* (k\$)	Budget des partenaires et clients participants (k\$)	Impact énergétique (MWh équivalents)
Initiatives - bâtiments	153	103	271
Initiatives - systèmes industriels	42	34	224
TOTAL	195	137	495

Notes : * Chaque programme inclut une contingence de 10%.
** Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

Original : 2006-08-16

**HQD-15, Document 1
Page 53 de 72**

Dossier R-3610

Budget d'investissement annuel prévu R-3610

Besoins en croissance

Certains projets sont prévus en réseaux autonomes pour rencontrer les besoins en croissance, soit :

Des investissements de 7,4 M\$ sont également prévus pour répondre à la croissance de la demande dans les réseaux autonomes

Référence : R-3610, HQD-14, doc. 1, page 16

Projets de production en réseaux autonomes

*La croissance de la demande en réseaux autonomes et le vieillissement des installations obligeront le Distributeur à présenter à la **Régie un projet de remplacement de la centrale à Kuujjuak** (à être déposé vraisemblablement d'ici quelques mois) et un projet de **réfection majeure de la centrale thermique qui alimente la communauté de La Romaine** (dépôt prévu en 2007).*

Référence : R-3610, HQD-14, doc. 1, page 17

Centrale de production et réseau de transport

*Ces classes d'actifs comprennent les équipements de production et de transport de l'électricité requis pour desservir les clients des réseaux autonomes. La demande d'investissements pour 2007 dépasse de 8 M\$ le montant autorisé en 2006. **La raison majeure de ce dépassement est la rénovation d'un groupe de la centrale Menihek qui fournit l'électricité à la région de Schefferville** telle qu'approuvée par la Régie dans sa décision D-2006-93.*

Référence : R-3610, HQD-14, doc. 1, page 14 de 25

Ces investissements reflètent des besoins en croissance des réseaux autonomes. Le GRAME réitère que toutes les mesures doivent être entreprises afin de rendre ces investissements moins déficitaires. La preuve est faite par le Distributeur qu'effectivement les besoins en énergie des réseaux autonomes sont en croissance et qu'il convient de limiter les pertes de revenus du Distributeur relatifs à ces besoins de croissance.

Le GRAME soutient qu'une augmentation des besoins en croissance, augmente les retombées atmosphériques négatives localement et régionalement et contribuent à augmenter le bilan des émissions de gaz à effets de serres au Québec.

Identification des partenaires pour la livraison des programmes dans chacune des régions en RA

Le GRAME a procédé au suivi attentif de la décision précédente faisant suite au dossier R-3584-2005 dans lequel il a pris position en faveur du développement de partenariats avec les communautés locales en réseaux autonomes. La décision de la Régie nous a fait espérer en une réelle intensification des démarches par le Distributeur, de même qu'en une identification des différents partenaires impliqués pour chaque programme dans chacun des réseaux autonomes.

La Régie note l'absence de partenariat clairement identifié dans chacune des régions pour la livraison du PGEÉ

Le budget demandé pour 2006 doit cependant permettre d'intensifier les démarches d'établissement des partenariats nécessaires à l'atteinte de ces objectifs dans chacune des régions visées. La Régie demande au Distributeur d'identifier, dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes

Référence : Décision R-2006-56. R-3584-2005, pages 16 et 17

Le dossier en cours, tel que soumis par le Distributeur, ne présente pas de nouveau intrant significatif à cet égard. Nous pouvons conclure que les programmes du PGEÉ en efficacité énergétiques en réseau autonome ne sont pas encore effectifs pour tous les RA et qu'aucun partenariat ou entente n'a encore été conclu à ce jour avec des organismes responsables de l'habitation ou de la facture pour le réseau du Nunavik.

Selon le Distributeur, pour les programmes ÉnerGuide et Novoclimat, des consultations sont présentement en cours :

« Consultation en cours avec les leaders et organismes locaux responsables de l'habitation afin de déterminer les approches gagnantes et obtenir leur collaboration dans le déploiement du programme »

Référence : R-3610-2006, HQD-16, Document 1, Page 184 de 196

Le GRAME a aussi pris connaissance des réponses du Distributeur portant sur le développement de partenaires et l'identification d'agents livreurs dans le cadre des programmes du PGEÉ en RA.

Le Distributeur nous a répondu ce qui suit :

*R.37.1 Les détaillants sont partenaires du Distributeur pour promouvoir et offrir les produits Mieux consommer et Energy Star ciblés par celui-ci. Il n'y a pas d'agents livreurs dans le cadre du programme Mieux consommer – résidentiel. Par ailleurs, il n'y a pas de manque d'agents livreurs en réseaux autonomes pour le moment. Les agents livreurs agiront dans le cadre du programme Interventions personnalisées en efficacité énergétique. **Ce programme est actuellement en conception.***

Référence :HQD-15, doc. 2, page 8 de 38

R. 27.3 Non, le Distributeur n'a pas encore identifié de détaillants en réseaux autonomes autres que ceux des bannières avec lesquelles le Distributeur a déjà établi des

partenariats ailleurs en province qui ont des magasins en réseaux autonomes. L'approche commerciale du programme Mieux consommer - résidentiel en réseaux autonomes est en conception actuellement.

De notre compréhension, il n'y a pas de manque d'agent livreur parce que les programmes du PGEÉ ne sont pas encore offerts en réseaux autonomes et qu'ils sont seulement au stade de conception et non d'intégration.

La RÉGIE a cependant demandé au Distributeur « **d'identifier, dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes**»¹

Le Distributeur a, part ailleurs, débuté sa réflexion sur l'ajout de nouveaux partenaires afin « *d'inclure des détaillants locaux indépendants des bannières* ».

De notre compréhension, le Distributeur devait dès la demande de budget 2007 du PGEÉ identifier les différents partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes et s'assurer que ceux-ci soient effectivement identifiés.

Il semblerait que le Distributeur a simplement énuméré de manière générale les partenaires impliqués par programme et non dans chacun des réseaux autonomes et ce, sans les identifier individuellement par réseau. Nous comprenons donc qu'aucun partenaire n'a été identifié parce que le Distributeur n'a pas ou presque pas de partenaires effectivement impliqués pour chacun des programmes. Le GRAME est d'avis que le Distributeur n'a pas respecté, en tout ou en partie, la décision D-2006-56 de la Régie au dossier R-3584.

Le suivi de la Décision D-2006-56, selon le Distributeur

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SUIVI DE LA DÉCISION D-2006-56

2.1. Partenaires impliqués pour chaque programme et dans chacun des réseaux autonomes

Les partenaires pour les programmes adaptés pour les réseaux autonomes sont essentiellement les mêmes que ceux du réseau intégré :

- l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) et un réseau de constructeurs et d'entrepreneurs accrédités pour le programme *Novoclimat* ;
- l'organisme qui remplacera l'Office de l'efficacité énergétique et un réseau d'inspecteurs pour le programme *ÉnerGuide* ;
- un réseau de prescripteurs pour le programme *Initiatives – bâtiments*, ainsi que les détaillants locaux des bannières partenaires dans le programme *Mieux consommer – résidentiel*

De nouveaux partenaires pourraient s'ajouter dans le cadre du programme Mieux consommer – résidentiel afin d'inclure des détaillants locaux indépendants des

¹ Référence : Suivi de la décision D-2006-56, dossier R-3584-2005 : page 16 et 17

bannières. Cette éventualité est à l'étude actuellement et le Distributeur informera la Régie de ces nouveaux partenaires s'il y a lieu.

Pour le programme Interventions personnalisées en efficacité énergétique, le Distributeur prépare actuellement un appel d'offres pour un organisme livreur aux Iles de la Madeleine et la démarche reste à établir pour l'île d'Anticosti. Encore une fois, le Distributeur informera la Régie de la liste des organismes livreurs qui auront été retenus suite à ces démarches.

Référence : R-3610-2006, HQD-15, Document 2, page 8 de 38

Puisque nous ne disposons pas de nouvel intrant, que le Distributeur n'en n'a pas fourni de nouveau et que nous ne sommes pas en communication directe avec les partenaires (actuel et potentiel) du Distributeur, nous nous interrogeons sur l'intégration effective des programmes au sein des réseaux autonomes. Nous souhaitons éclairer la Régie sur le contexte général de ces réseaux autonomes de même que nous souhaitons identifier les acteurs potentiels du milieu appelés à livrer les programmes en efficacité énergétique.

Recherche du GRAME pour identifier les partenaires potentiels en RA

Dans ce contexte, vous trouverez en annexe I une description générale de certains de ces RA, une identification des acteurs potentiels par réseau, de même que les résultats d'une enquête visant à comprendre la mise en place des programmes et leur état d'avancement.

Nous n'avons pas cru bon de présenter une revue des partenaires potentiels de tous les réseaux autonomes, mais souhaitons apporter un complément d'information sur l'état d'avancement des programmes en efficacité énergétique (PEÉRA et PGEÉ) en cours.

Nous avons donc pris le temps d'identifier pour la Régie, en annexe I, certains des partenaires potentiels pour les réseaux autonomes du Nunavik, des Iles de la Madeleine et de l'Île d'Anticosti et nous avons testé certaines de leurs connaissances respectives des programmes offerts en efficacité énergétiques (PEÉRA et PGEÉ) par le Distributeur. Le GRAME vous invite à consulter cette annexe à titre de référence.

Commentaires de l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador

Nous avons requis aussi la participation de l'*Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador* (« IDDPNQL ») - *Firts Nations of Québec and Labrador Sustainable Development Institutes* (« FNQLSDI »), dont nous rapportons les propos très révélateurs du travail qui reste à faire pour effectivement livrer les programmes du PGEÉ en réseaux autonomes (« RA »).

Pour ce qui est de notre correspondance avec IDDPNQL, nous vous présentons intégralement les commentaires de cet organisme représentatif des intérêts des Premières Nations en annexe III.

Sans entrer dans tous les détails nous aimerions vous présenter ces commentaires de l'IDDPNQL, qui œuvre, notamment dans les réseaux autonome de la Haute-Mauricie et de la Romaine.

- **Représentativité de l'organisme**

- *“Though FNQLSDI is representative of all First Nations communities across Quebec (our mandate comes directly from the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador), each community can decide, by itself, what is good for its members...”*
- **Reconnaissance du Distributeur de l’importance de l’organisme**
 - *We had a meeting with Hydro-Quebec’s representative on October 16th 2006 where they made it clear that they only do one-on-one partnerships or programs with a specific community. Nothing regarding First Nations communities as a whole...*
- **Have you been reached by Hydro-Québec representatives in order to develop some local partnerships in energy efficiency: Response: No**
 - *We have to contact them to make sure that they take our (read “Assembly of First Nations of Quebec”) point of view and to be aware of what they are doing and developing for First Nations. Like it had been specified in the previous question, they don’t deal with an organization, but rather with local communities.*
- **Are you satisfied with the meetings, contacts or negotiations in progress to set up local partnerships in order to integrate these Hydro-Québec programmes for the benefit of your community or village? Response: No**
 - *They are supposed to contact us in 2007 to discuss the adaptation of their energy efficiency programs among First Nations communities.*
- **Suggestions for improvement of programmes**
 - *These suggestions could imply implementation delays, imposed constraints on the communities, special expenses or all other problems linked to your knowledge in the decreased of the efficiency of the implementation of these programmes within your community or village.*
 - *Energy efficiency usually implied minimal investments. Housing is a major problem among First Nations communities: overcrowded houses put pressures on houses’ infrastructures, which are degrading rapidly. The first preoccupation being to build new houses, energy efficiencies on the old ones are not even considered. But the needs are there: better windows, better isolation, better air circulation, etc. But all this comes at a price which is simply not affordable for community with approximately 70% people not working at all...*
- **Suggestions for potential partnerships to carry out the Hydro-Québec programmes’ mandate**
 - *US ! (First Nations of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute, through our Energy and climate changes project manager).*

- **Agreements or conventions between Hydro-Québec and the communities** or villages concerned regarding energy wise programmes. Have you been informed?
 - Response: *no*

- **Monetary compensations for price paid for energy (fuel oil):** Do you have knowledge of magnitude of the compensation amount
 - Response: *No*
 - Comments: *I think there are monetary compensations for the price paid for fuel oil in autonomous communities. Right now Hydro-Quebec is paying for the maintenance of stove and other equipment. But with the up-coming (?) switch to hydroelectricity, Hydro-Quebec must assure to cover every expenses related to this new form of power for the autonomous communities*

- **Concerning the coupling of wind-diesel power:** Have you been consulted yet for these proposed projects?
 - Response: *No*
 - Comments: *No direct communication to our organization. What I know so far is that the project for Magdalen Islands is not going very well (social aspects cause by no proper consultation/ information) and that representatives of Inukjuak are also considering run-of-river hydro.*

- **Regarding the Kuujuaq Diesel Power Station replacement project:** Have you been consulted yet for these proposed projects?
 - Response: *No*

- **Are you satisfied of this consultation with Hydro-Québec?**
 - Response: *No*
 - Comment: *Of course, it's between them and the community, but they should forward the information to our Institute (as well as to Makivik), so that we can follow what's going on, suggest strategies to both parties, etc.*

Le GRAME soutient que le Distributeur devrait prendre contact avec un organisme tel que l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador (« IDDPNQL »). Celui-ci est représentatif de l'ensemble des Premières Nations et est donc en mesure de guider l'implantation des mesures du PGEÉ en région éloignée. En effet, le développement d'un partenariat avec IDDPNQL permettrait d'accélérer la mise en œuvre des programmes en efficacité énergétiques du PGEÉ.

Il demeure que nous sommes très étonné que le Distributeur ait choisi l'orientation suivante :

“where they made it clear that they only do one-on-one partnerships or programs with a specific community. Nothing regarding First Nations communities as a whole”

D'autre part, selon l'Institut, le Distributeur n'aurait pas pris en compte la représentativité de cet organisme au sein des Premières Nations afin d'en faire un partenaire pouvant assurer la livraison des programmes en efficacité énergétique du PGEE.

Autre constats, cet organisme n'aurait pas été consulté par le Distributeur lors de la préparation du projet pilote du jumelage Diesel-éolien Inukjuak. Ni pour le remplacement de la centrale de Kuujjuaq.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur que ces projets soient présentés aux communautés hôtes (consultation et information) et qu'une consultation soit toujours menée en territoire autochtone selon les principes élaborés dans le Protocole de consultation de l'APNQL.

Le GRAME demande à la Régie de promouvoir, par sa décision, le développement de partenariats avec les organismes locaux, et notamment régionaux et provinciaux qui soient représentatifs de l'ensemble des intérêts des Premières Nations.

Programmes en réseau autonome

Programme d'interventions personnalisées en efficacité énergétiques au Nunavik

Au dossier R-3584-2005, le Distributeur annonce qu'environ 600 clients sur 3 434 reçoivent une facture d'électricité² et que ces clients sont visés par les visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique :

Au Nunavik, environ 600 clients sur 3 434 reçoivent une facture d'électricité. Ce sont ces clients qui sont visés par les visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique prévues au tableau 3.5 de la pièce HQD-1, document 2, page 18 de 39. La nature de ces interventions est décrite à la pièce HQD-1, document 2, page 16, lignes 7 à 13 et page 17, lignes 1 à 11.

*Pour les autres clients du Nunavik, l'établissement de partenariats avec les intervenants locaux, s'il y a lieu, permettra de déterminer la nature des interventions à implanter. **Les organismes responsables de l'habitation et de la facture d'électricité sont les premiers à bénéficier d'une réduction de la facture d'électricité. Leur implication est donc essentielle.***

Référence : R-3584-2005, HQD-4, doc. 1, page 48 de 55

² R-3584-2005, HQD-4, doc. 1, page 48 de 55

Objectifs de participation

Le nombre de participants estimé pour chacun des territoires est :

TABLEAU 3.5
NOMBRE ANNUEL DE VISITES D'INTERVENTIONS PERSONNALISÉES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, SELON LE TERRITOIRE

Territoire	2006	2007	2008	TOTAL	Clients résidentiels
Îles-de-la-Madeleine	1800	1800	1400	5 000	5 984
Anticosti	-	110	-	110	135
La Romaine	-	250	-	250	290
Haute-Mauricie	-	275	275	550	712
Nunavik	-	300	300	600	3 434
TOTAL	1 800	2 735	1 975	6 510	10 555

Référence : Dossier R-3584-2005, tableau 3.5 de la pièce HQD-1, document 2, page 18 de 39

Le GRAME est favorable aux interventions prévues pour le programme de visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique et visant l'ensemble des 600 clients recevant une facture. Nous constatons cependant un retard dans les prévisions d'intervention entre les réseaux autonomes. En effet, seul 17 % des clients sont visés par ce programme pour le Nunavik comparativement à 84 % pour le réseau Îles de la Madeleine, à 81 % pour de réseau Anticosti, à 77 % pour la Haute Mauricie et à 86 % pour le réseau la Romaine.

Nous sommes donc inquiet du fait qu'aucun partenaire locaux n'ait, à ce jour, été contacté pour agir localement et régionalement ou n'ait été identifié par le Distributeur au présent dossier, alors que dès le dossier R-3584, le Distributeur annonçait son intention de le faire.

Si le Distributeur a effectivement contacté et prévu des ententes avec des partenaires potentiels, le GRAME demande que ces partenaires soient identifiés et que l'état d'avancement de ces démarches pour le « Programme d'interventions personnalisées en efficacité énergétiques au Nunavik » soit déposé au présent dossier.

Intention du Distributeur au dossier R-3584-2005

Le déploiement se fera d'abord à l'île d'Anticosti et aux Îles de la Madeleine

Dans les autres territoires, des partenariats doivent être établis pour déployer ce programme. Pour la clientèle dont la facture d'électricité est incluse dans le coût du

loyer et dont l'habitation appartient à un organisme, le Distributeur discutera avec les organismes responsables de ces factures afin d'identifier des interventions efficaces et développer des partenariats.

Référence : R-3584-2005, HQD-1, doc. 2, page 17 de 39

Le GRAME a pris position au dossier R-3584-2005 pour le déploiement dès 2006 de ce programme au réseau du Nunavik et ce, par souci d'équité entre les réseaux. Nous réitérons notre position au présent dossier.

Le GRAME souhaite que la Régie insiste auprès du Distributeur pour l'identifier les partenaires locaux ou régionaux qui livreront ce programme au réseau du Nunavik.

Le GRAME demande au Distributeur de faire état de l'avancement de la situation de négociation de partenaires locaux dans ce réseau.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il identifie les partenaires locaux et les organismes responsables de l'habitation et de la facture d'électricité dans ce réseau.

Novoclimat – Réseaux autonomes

Préambule

Novoclimat – Réseaux autonomes

Description du programme

En réseaux autonomes, le programme inclut les nouvelles résidences équipées d'un système de chauffage au mazout, selon les mêmes modalités et conditions que celles offertes dans le cadre du programme actuel du PGEÉ aux résidences chauffées à l'électricité. Le Distributeur s'assurera d'avoir des ressources locales accréditées (constructeurs et concepteurs) afin de faciliter l'accréditation d'unités Novoclimat.

Référence : R-3584-2005, HQD-1, Document 2, Page 19 de 39

Nous encourageons le Distributeur à s'assurer d'avoir les ressources locales accréditées afin de faciliter l'accréditation d'unités Novoclimat et ce, pour chacun des réseaux autonomes.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il s'assure d'avoir les ressources locales accréditées afin de faciliter l'accréditation d'unités Novoclimat pour tous les territoires desservis par les réseaux autonomes et pour chacun des réseaux autonomes.

Programme Initiatives – Bâtiments.

Selon le Distributeur une bonification de l'aide financière a été intégrée au programme Initiatives – Bâtiments. La bonification est de + 100 % pour la première tranche et de + 50 % pour les tranches 2 et 3. « *Coûts évités le permettent tout en considérant les coût de commercialisation* » (Référence :R-3610-2006, HQD-16, doc. 1, page 185).

Le GRAME demande à la Régie d'approuver cette bonification de l'aide financière applicable aux réseaux Anticosti, Nunavik, Haute Mauricie et La Romaine.

Mécanisme de calcul de bonification

Nous nous interrogeons cependant sur la nature des coûts évités et sur le « *mécanisme de calcul de bonification plus précis qui tiendra compte du coût évité de chaque région* » qui a été réclamé par la Régie et non fourni par le Distributeur.

La demande de la Régie

Compte tenu que l'adaptation du PGEÉ aux réseaux autonomes entraîne une bonification de l'aide financière accordée, due au fait que les coûts évités associés aux économies d'énergie en réseaux autonomes sont plus élevés que ceux du réseau intégré, la Régie prend note de la variation de cette bonification pour un ensemble de régions visées. Cependant, elle demande au Distributeur d'élaborer, en vue d'un dépôt dans le cadre de la demande de budget 2007 du PGEÉ, un mécanisme de calcul de bonification plus précis qui tiendra compte du coût évité de chaque région, et non d'un ensemble de régions, ainsi que des caractéristiques climatiques de chacune d'elles dans le cas des mesures visant le chauffage des locaux.

Référence : Décision D-2006-56, page 17

La réponse du Distributeur :

En conclusion, il n'existe pas de relation linéaire et unique entre le coût évité et la bonification de l'aide financière. Le coût évité n'est qu'un paramètre parmi d'autres. Le Distributeur ne peut donc pas élaborer un mécanisme de calcul tel que demandé par la Régie

Référence : R-3610-2006, HQD-15, Document 2, page 9 de 38

Nous croyons que le Distributeur peut fournir ce calcul sans toutefois obligatoirement tenir compte exclusivement d'une relation linéaire et unique entre le coût évité et la bonification de l'aide financière.

Le GRAME demande à la Régie d'exiger le dépôt d'un mécanisme de calcul de bonification plus précis afin de tenir compte du coût évité pour chaque région.

La section suivante discute des variables devant être incluses dans le calcul d'une bonification plus précise.

Bonification de l'aide financière différenciée

Compensation pour le mazout

Préambule

FIGURE B.1

PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE DES RÉSEAUX AUTONOMES EN VIGUEUR AU 15 SEPTEMBRE 2005

Nunavik	Cri ²	Résidentiel	30%						
		Affaires							
	Makivik ³	Résidentiel	30%				X	X	
		Affaires	30% Propane ⁴				X	X	

NOTES : (1) La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité - (2) Aucun programme n'est disponible pour les clients du réseau Lac-Robertson
(3) Les programmes sont inclus dans des ententes ou convention entre Hydro-Québec et les communautés concernées
(4) Compensation pour le gaz propane de certains usages commerciaux comme la cuisson, selon l'entente

5

Compensation pour le mazout

Ce volet garantit au client adhérent au programme que sa facture énergétique pour le chauffage sera toujours inférieure d'au moins 30 % à celle qu'il aurait payée s'il avait utilisé l'électricité pour cet usage. Pour les clientèles commerciale et institutionnelle aux Iles de la Madeleine, le Distributeur garantit la parité avec le chauffage électrique.

Référence : R-3584-2005, HQD-1, Document 2, Annexe B, Page 4 de 5

Le GRAME demande à la Régie que le mécanisme de calcul de bonification tienne compte du coût évité de la mesure de compensation de 30 % lorsque des économies d'énergies sont réalisées suite aux programmes du PEÉRA et du PGEÉ.

Interventions commerciales et la tarification dissuasive

D'autre part,

«La contribution des interventions commerciales permet de soustraire 159,4 GWh aux besoins en énergie et 52,8 MW aux besoins de pointe en 2014. En effet, sans interventions commerciales, les besoins en énergie s'élèveraient à 247,5 GWh et les besoins de pointe à 69,6 MW, une augmentation respective de 311% et de 504% par rapport à 2003. »

Référence : Dossier R-3550-2004, pièce HQD-4, document 1, page 17

« À l'horizon 2010, on estime que les programmes actuels d'utilisation efficace de l'énergie permettraient de réduire la demande d'électricité d'environ 40 GWh, tandis que la Bonification des programmes en réseau autonome tarification dissuasive réduirait la demande d'environ 150 GWh. »

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, document 2, page 7

La Régie a demandé au Distributeur au dossier R-3584-2005 (HDQ-a, doc. 1, page 46, question 21.1) de lui confirmer (1) qu'une tarification dissuasive était en vigueur au nord du 53^{ème} parallèle, donc au Nunavik et que (2) les économies d'énergie dues à cette tarification dissuasive étaient effectivement créditées au PGEÉ adapté aux réseaux autonomes et (3) à qu'elles programmes ces économies étaient rattachées.

Le Distributeur répond à la Régie :

Une tarification dissuasive est actuellement appliquée au Nunavik. Les économies d'énergie dues à la tarification dissuasive ne sont pas créditées au PGEÉ adapté pour les réseaux autonomes, ni à aucun autre programme.

Référence : Dossier R-3584, HQD-4, Document 1, Page 46 de 55

De notre compréhension, la Régie souhaitait comprendre comment les PEÉRA permettraient de bonifier les programmes du PGEÉ. De notre interprétation, elle souhaitait s'assurer que les coûts évités résultants des PEÉRA pourraient éventuellement être utilisés afin de bonifier les programmes et d'augmenter les économies réalisées en RA.

Le GRAME demande à la Régie que le mécanisme de calcul de bonification tienne compte pour chaque RA, sur une base individuel, des économies réalisées grâce à la tarification dissuasive.

Coût évité de production d'électricité de la tarification dissuasive

Concernant les coûts évités de production d'électricité par réseau en 2006 pouvant être attribués à la tarification dissuasive, le Distributeur nous a fourni des données au dossier R-3584, ci-dessous :

TABLEAU D-1
COÛTS ÉVITÉS DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ PAR RÉSEAU EN 2006
(EN ¢/KWH, ANNUITÉ CROISSANTE)

Réseau	Coûts évités
Îles-de-la-Madeleine	11,8
Anticosti et La Romaine (sur la Basse Côte-Nord)	38,7
Haute-Mauricie	25,7
Nunavik	42,3

Référence : R-3584-2005, B-1-HQD-1, document 2, annexe D, page 5 de 7

Prenons le calcul du réseau Nunavik, pour lequel le coût évité de production de l'électricité en 2006 est évalué à 42.3 c/kWh et dont

« À l'horizon 2010, on estime que les programmes actuels d'utilisation efficace de l'énergie permettraient de réduire la demande d'électricité d'environ 40 GWh, tandis que la Bonification des programmes en réseau autonome tarification dissuasive réduirait la demande d'environ 150 GWh. » et

«La contribution des interventions commerciales permet de soustraire 159,4 GWh aux besoins en énergie et 52,8 MW aux besoins de pointe en 2014.

Référence : Dossier R-3584-2005, Pièce HQD-1, document 2, page 7

Pour le réseau du Nunavik, il s'agit donc d'une économie relative de 13 Millions à l'horizon 2010 en coût évité de production de l'électricité : coût évité par la tarification dissuasive (150 GWh à 42.3 c/kWh) et coût évité résultant des programmes du PGEÉ (40GWh à 42.3 c/kWh).

A ce propos :

Par ailleurs, l'ensemble des programmes adaptés pour les réseaux autonomes généreront moins de 1 % des économies d'énergie du Distributeur dans le cadre de son PGEÉ et demanderont moins de 1 % du budget alloué à cette activité, proportion équivalente à la taille de la clientèle des réseaux autonomes par rapport à l'ensemble de la clientèle du Distributeur.

Référence : R-3610-2006, HQD-16, doc. 1, page 183 de 196

Il est donc très réducteur de la part du Distributeur d'identifier le réseau autonome à 1% du PGEÉ et de ne considérer que les économies d'énergie attribuables aux investissements prévues au PGEÉ et ce sans bonification de ces programmes. Nous constatons que les économies d'énergie calculées et les coûts évités sont supérieurs lorsque les mesures dissuasives sont incluses dans le calcul de la bonification des programmes. De plus, une bonification des programmes grâce aux calculs des coûts évités permettrait d'augmenter les économies réalisées par les programmes du PGEÉ.

Il faut aussi prendre note des données relatives aux pertes encourues par le Distributeur. Pertes résultants, années après années, d'un manque à gagner entre les revenus requis et les revenus des ventes de ces réseaux. Les pertes encourues devraient être une priorité du Distributeur et le moyen n'étant pas de taxer les clients au-delà de leur capacité par des moyens dissuasifs excessifs, mais de réinvestir tous les coûts évités résultants, notamment de ces moyens dissuasifs dans les programmes du PGEÉ en RA.

De cette manière, pour chaque réseau autonome, les coûts évités résultants des efforts des clients seront réinvestis pour améliorer la performance de ces réseaux et diminuer les pertes du Distributeur ou en éviter l'augmentation et donc diminuer l'impact de ces pertes sur les tarifs.

Le GRAME souhaite que Régie demande au Distributeur d'inclure dans le mécanisme de calcul de la bonification, les coûts évités découlant des « économies d'énergie dues à cette tarification dissuasive »

Le GRAME demande également que ces économies soient créditées à titre de bonification aux programmes du PGEÉ adaptés aux réseaux autonomes.

Prix du mazout, un coût évité important

La compensation de 30% en PEÉRA, à titre de coût évité, devrait aussi faire parti du mécanisme de calcul de la bonification et être réinvestie à titre de bonification au PGEÉ en RA afin d'être équitable envers les économies réalisées en réseaux autonomes.

Concernant la compensation pour le mazout, le Distributeur n'a pas convaincu le GRAME qu'effectivement des sommes significatives sont versées au réseau du Nunavik. Le Distributeur n'a pas convaincu le GRAME que ces sommes, si elles existent, sont significativement intéressantes. En effet, puisqu'une tarification dissuasive existe au Nunavik, que «... *La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité* »³ et que le prix du mazout a évolué significativement, le GRAME n'est pas convaincu que la compensation versée est significative.

D'ailleurs le Distributeur mentionne que «... *Les programmes sont inclus dans des ententes ou convention entre Hydro-Québec et les communautés concernées* »⁴

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il fournisse une copie de ces ententes. A défaut de pouvoir les fournir, que le Distributeur nous fournisse les sommes monétaires qui sont effectivement versés en compensation pour chaque réseau séparément.

Mécanisme de calcul de bonification

Le GRAME soutient qu'un mécanisme de calcul des bonifications respectant le seuil de rentabilité doit être déposé devant la Régie et les intervenants, les calculs doivent être faits et inclure, notamment, les points suivants :

- 1. Les coûts évités par la mesure de compensation de 30 %, soit celle décrite au dossier R-3584-2005 par le Distributeur ;**
- 2. Les coûts évités des économies d'énergie réalisées par les programmes du PGEÉ en RA, compte tenu, notamment du coût évité du prix du mazout ; et**
- 3. Les coûts évités résultants de la tarification dissuasive appliquée au nord du 53^{ième} parallèle en RA.**

Le GRAME demande à la Régie d'exiger du Distributeur le dépôt d'un mécanisme de calcul de bonification.

³ Référence : R-3584, HQD-1, doc.2, annexe B, page 4, ligne 5

⁴ Référence : R-3584, HQD-1, doc.2, annexe B, page 4, ligne 5

Iniquité entre les réseaux autonomes

Le GRAME réitère, comme au dossier R-3584-2005, que les programmes en PEÉRA ne sont pas équitables entre réseaux autonomes. A cet égard, la Régie de l'énergie a été très clair dans sa décision rendue D-2006-56, dossier R-3584-2005 : page 16

La Régie insiste sur l'importance d'un traitement équitable entre les divers réseaux autonomes.

D'autre part, le Distributeur nous renseigne sur les nouveautés, bonifications ou modification aux programmes du PGEÉ en réseaux autonomes comme suit :

*Les programmes du PGEÉ adaptés pour les réseaux autonomes génèreront des économies d'énergie de 5,3 GWh équivalents en 2007. Les investissements requis en 2007 pour réaliser ces économies d'énergie sont de 1,5 M\$ de la part du Distributeur et de 0,1 M\$ de la part des partenaires et des clients participants. **Ces données sont identiques à celles présentées dans la demande R-3584-2005 car aucun nouvel intrant n'est disponible.***

Référence : HQD-15, Document, Page 45 de 72

Le GRAME comprend qu'aucune nouvelle mesure ou qu'aucune modification des programmes d'utilisation efficace de l'énergie en RA et des programmes du PGEÉ visant à assurer un traitement équitable entre les réseaux autonomes n'a été fait depuis la décision D-2006-56 au dossier R-3584-2005.

Soulignons que le GRAME a soulevé cette question d'iniquité entre les réseaux autonomes au dossier R-3584. Cette iniquité est visible au tableau suivant :

**FIGURE B.1
PROGRAMMES D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE
DES RÉSEAUX AUTONOMES
EN VIGUEUR AU 15 SEPTEMBRE 2005**

Programmes d'utilisation efficace de l'énergie - Réseaux Autonomes en vigueur au 15 septembre 2005			Compensation mazout ¹	Aide financière			Entretien & dépannage	
Territoire	PEE	Clientèle	%	Conversion	Nouvelle construction	Remplacement	Entretien annuel	Dépannage réparation
IDL M	IDL M	Résidentiel	30%	X	X	X	X	X
		Affaires	Parité					
Anticosti	Anticosti	Résidentiel	30%	X	X		X	
		Affaires	30%				X	
Basse Côte-Nord ²	La Romaine	Résidentiel	30%	X	X			
		Affaires						
Haute-Mauricie	Clova	Résidentiel		X	X			
		Affaires						
	Attikamek ³	Résidentiel	30%		X		X	X
		Affaires	30%				X	X
Nunavik	Cri ²	Résidentiel	30%					
		Affaires						
	Makivik ³	Résidentiel	30%				X	X
		Affaires	30% Propane ⁴				X	X

NOTES : (1) La compensation varie en fonction des tarifs d'électricité - (2) Aucun programme n'est disponible pour les clients du réseau Lac-Robertson
(3) Les programmes sont inclus dans des ententes ou convention entre Hydro-Québec et les communautés concernées
(4) Compensation pour le gaz propane de certains usages commerciaux comme la cuisson, selon l'entente

Référence : Dossier R-3584-2005, HQD-1, Document 2, Annexe B, Page 4 de 5

En effet, il apparaît clairement que les RA du Nunavik, Cri et Makivik, n'ont pas accès à de l'aide financière pour la conversion au mazout (incluant la nouvelle construction et le remplacement). L'aide pour l'entretien et le dépannage n'étant accordée que pour le RA Makivik et non Cri. Pour ce qui est du réseau Attikamek, l'iniquité est aussi apparente, puisque l'aide à la conversion et au remplacement pour le mazout n'est pas offerte pour la clientèle résidentielle et l'aide pour la conversion, notamment pour la nouvelle construction et le remplacement des fournaies.

Le GRAME demande à la Régie d'exiger du Distributeur qu'il mette fin à cette iniquité entre réseaux autonomes dès cette année et sans plus attendre.

Coûts et impacts tarifaires des réseaux autonomes

Il est certain que si les réseaux autonomes ne génèrent que 1% d'économie du PGEÉ, c'est que les investissements requis, pour réaliser plus que 1% de ces économies d'énergie, ne sont pas au rendez-vous.

C'est en réseaux autonomes que les coûts évités sont les plus grands proportionnellement, puisque les revenus requis sont nettement supérieurs aux revenus réels des RA, ce qui a engendré un déficit de 154,6 M en l'an 2005, de 163,6 M en 2006 et de 156,5 M en 2007 pour des revenus des ventes respectivement de 22.1 M en 2005, de 23 M en 2006 et de 23.5 M en 2007.⁵

Ces déficits récurrents seraient causés, notamment, par le prix élevé du mazout, lequel est identifié séparément dans les charges des coûts de distribution et de services à la clientèle. En effet, les coûts du carburant pour l'année 2005 étaient de 55.3 M, de 66.8 M en 2006 et de 89.1 M pour l'année témoin 2007⁶. Ces coûts représentent, pour l'année 2007, plus de 3% des coûts totaux de distribution et services à la clientèle et ce, uniquement pour les achats de combustible. A ces coûts s'ajoute ceux du tronc commun, du réseau de distribution et du fonctionnement des centrales au diesel en réseau autonome.

Cependant, le Distributeur répond par ailleurs à la Régie ce qui suit :

Par ailleurs, l'ensemble des programmes adaptés pour les réseaux autonomes généreront moins de 1 % des économies d'énergie du Distributeur dans le cadre de son PGEÉ et demanderont moins de 1 % du budget alloué à cette activité, proportion équivalente à la taille de la clientèle des réseaux autonomes par rapport à l'ensemble de la clientèle du Distributeur.

Référence : R-3610-2006, HQD-16, document 1, page 183 de 196

Le Distributeur tente donc en répondant à la Régie de la sorte de minimiser l'importance des déficits encourus en réseau autonome et donc de minimiser l'importance des programmes en efficacité énergétique à implanter dans ces réseaux. Le Distributeur devrait faire plus d'effort en EE en réseau autonome parce que les réseaux autonomes accumulent des déficits pour des revenus peu significatifs.

⁵ R-3610-2006, HQD-6, doc. 2, page 4 de 4

⁶ R-3610-2006, HQD-7, doc. 2, page 7 de 21

TABEAU 2.2
POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES - SOMMAIRE

Marché	Source d'énergie	PTÉ 5 ans (GWh éq.)	PTÉ par usage (GWh éq.)	Principales mesures
Résidentiel	Électricité	30,4 GWh	Chauffage des locaux : 13,5 Chauffage de l'eau : 1,1 Électroménagers : 4,5 Éclairage : 10,4 Climatisation : 0,1 Piscines : 0,9	<u>Chauffage des locaux</u> : Pompes à chaleur géothermique, isolation des sous-sols et abaissement de la température <u>Électroménagers</u> : Laveuses efficaces et élimination du second réfrigérateur <u>Éclairage</u> : Luminaire «Fluo compact» et éclairage extérieur
	Mazout	32,6 GWh éq.	Chauffage des locaux : 25,9 Chauffage de l'eau : 6,7	<u>Chauffage des locaux</u> : Abaissement de la température, isolation des sous-sols et réduction des infiltrations <u>Chauffage de l'eau</u> : Chauffe-eau solaire
CI	Électricité	24,1 GWh	Chauffage des locaux : 6,0 Chauffage de l'eau : 0,4 Force motrice : 4,8 Éclairage : 12,6 Climatisation : 0,3	<u>Chauffage des locaux</u> : Contrôle de l'air neuf, récupérateur de chaleur et gestion optimisée <u>Force motrice et réfrigération</u> : Efficacité du système de ventilation et comptoirs à haute efficacité (alimentation) <u>Éclairage</u> : Optimisation de la conception et remplacement des incandescents par des super T8
	Mazout	48,6 GWh éq.	Chauffage des locaux : 47,2 Chauffage de l'eau : 1,4	<u>Chauffage des locaux</u> : Système de gestion de l'énergie (plusieurs mesures), rendement des chaudières et fournaies, isolation
Industriel	Électricité	3,8 GWh	Force motrice : 1,8 Éclairage : 0,9 Chauffage : 0,4 Autres : 0,7	<u>Force motrice</u> : Rendement des moteurs, entraînements à fréquence variable, contrôles <u>Éclairage</u> : T5, super T8 et fluo compact. Contrôle centralisé
Total	Électricité	58,3 GWh		
	Mazout	81,2 GWh équivalents		
	Grand total	139,5 GWh équivalents		

Note : Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

La bonification des programmes en RA est d'autant plus importante qu'elle est justifiée par l'ensemble des coûts évités et par l'ampleur des gains énergétiques pouvant être réalisés et évalués à 139.5 GWh équivalents (Potentiel technico-économique en RA).

D'autre part, selon l'analyse du Distributeur, « *Les investissements pourraient augmenter de près de 300 % sans compromettre la rentabilité du programme pour la société.* »

Le GRAME est d'avis qu'il est temps d'augmenter ces investissements dès le présent dossier.

D'autres données confirment la marge de manœuvre dont dispose le Distributeur, et ce sans compromettre la rentabilité des programmes du PGEÉ.

TABLEAU 5.4
SENSIBILITÉ SUR LES COÛTS DES PROGRAMMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
EN RÉSEAUX AUTONOMES
(INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR)

En k\$ actualisés de 2006	CTR	TP	TNT	Point Mort	
				%	k\$ courants
Interventions personnalisées en efficacité énergétique	0	5 304	-4 737	+379%	+10 615
Novoclimat	0	23	-8	-4%	-2
Service ÉnerGuide de l'OEÉ	0	0	36	-59%	-114
Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star	0	1 096	-685	+111%	+1 206
Sous-total – Marché résidentiel	0	6 423	-5 394	+282%	+11 706
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	0	532	-532	+218%	+2 210
Appui aux initiatives – Systèmes industriels	0	354	-354	+313%	+818
Sous-total – Marché affaires	0	886	-886	+238%	+3 028
Sous-total pour l'ensemble des marchés	0	7 309	-6 280	+272%	+14 734
Tronc commun pour l'ensemble des marchés	-1 036	0	-1 036	+0%	+0
Total pour l'ensemble des marchés	-1 036	7 309	-7 316	+224%	+14 734

Note : Le total peut être différent de la somme des données en raison des arrondis.

*En ce qui concerne la sensibilité sur les coûts des programmes, le point mort indique le niveau additionnel (en pourcentage et en dollars) des investissements que le Distributeur devrait réaliser, toutes choses étant égales par ailleurs, pour les fins de l'exercice, les investissements du tronc commun n'ont pas été augmentés, car ils sont sous le contrôle direct du Distributeur. **Les investissements du Distributeur sans le tronc commun pourraient augmenter de près de 300 % sans compromettre la rentabilité du programme pour la société.***

Référence : R-3584-2005, B-1 - HQD-1, Document 2, Page 36 de 39

D'autre part, le Distributeur mentionne que :

La marge de manoeuvre dont dispose le Distributeur pour assurer les adaptations requises en réseaux autonomes consiste en des coûts évités associés aux économies d'énergie plus élevés dans ces réseaux. Ces coûts évités plus élevés permettent, dans certains cas, de bonifier l'aide financière accordée par le Distributeur (B-1-HQD-1, document 2, page 11, R-3584-2005). (...)

Ce qui confirme que le Distributeur dispose d'une marge de manoeuvre suffisante pour bonifier adéquatement les programmes du PGEÉ en réseau autonome.

Le GRAME demande à ce que l'aide aux programmes du PGEÉ soit majorée pour tenir compte des résultats de la méthode calcul de la bonification des programmes en PGEÉ. La méthode de calcul doit tenir compte des éléments suivants : coût évité de la compensation de 30% pour le mazout, économie d'énergie résultant de la tarification dissuasive et coûts évités résultants des programmes en efficacité énergétique (PEERA et PGEÉ)

Stratégie énergétique Hydro-Québec, 2006-2010

Stratégie 1 – Assurer la pleine contribution de l'énergie éolienne contractée

Des appels d'offres réservés aux régions (MRC) et aux nations autochtones permettront l'acquisition de 500 MW supplémentaires, pour des mises en service entre 2010 et 2015. Sur la période 2006-2014, l'énergie éolienne représentera environ 30 % des nouveaux approvisionnements à long terme.

De plus, pour réduire le recours aux centrales diesels, Hydro-Québec Distribution analysera l'utilisation de la production éolienne comme source d'alimentation complémentaire **pour les réseaux autonomes**.

Ainsi, un projet pilote de jumelage éolien-diesel est prévu aux îles de la Madeleine, et un projet **similaire est à l'étude pour Inukjuak, dans le Nunavik**.

Référence : HQD-1, doc. 3 Stratégie énergétique Hydro-Québec, 2006-2010 Page 37 et 38

Le GRAME appuie les démarches de jumelage éolien- diesel prévues aux îles de la Madeleine et à Inukjuak, dans le Nunavik.

LE GRAME demande à la Régie d'approuver et d'encourager le jumelage éolien-diesel aux îles de la Madeleine et pour Inukjuak, dans le Nunavik.

D'autre part,

Le GRAME souhaite que la Régie de demander au Distributeur d'examiner le jumelage éolien-diesel pour tous les réseaux autonomes dès le prochain dossier tarifaire.

Ainsi que,

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur que ces projets soient présentés aux communautés hôtes (consultation et information) et qu'une consultation soit toujours menée en territoire autochtone selon les principes élaborés dans le Protocole de consultation de l'APNQL

Recommandations et conclusions

Potentiel technico-économique

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur de tout mettre en œuvre pour réaliser le potentiel technico-économique d'économie d'énergie en réseaux autonomes.

Concernant les RA en territoire autochtone

Le GRAME soutient que le Distributeur devrait prendre contact avec des organismes tels que *l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador* (« IDDPNQL ») ou *Makivik*. Ceux-ci sont représentatifs des intérêts des Premières Nations et des peuples autochtones. Ils sont donc en mesure de guider l'implantation des mesures du PGEÉ en région éloignée. En effet, le développement d'un partenariat avec l'IDDPNQL permettrait d'accélérer la mise en œuvre des programmes en efficacité énergétiques du PGEÉ.

Il demeure que nous sommes très étonné que le Distributeur ait choisi "*where they made it clear that they only do one-on-one partnerships or programs with a specific community. Nothing regarding First Nations communities as a whole*" cette orientation.

Le GRAME demande à la Régie de promouvoir, par sa décision, le développement de partenariats avec les organismes locaux, et notamment régionaux qui soient représentatifs de l'ensemble des intérêts des Premières Nations.

Identification des partenaires

Le GRAME souhaite que la Régie insiste auprès du Distributeur pour l'identifier les partenaires locaux ou régionaux qui livreront ce programme au réseau du Nunavik et dans tous les RA.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il identifie les partenaires locaux et régionaux et les organismes responsables de l'habitation et de la facture d'électricité dans tous les RA.

Novoclimat et ressources locales accréditées

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il s'assure d'avoir les ressources locales accréditées afin de faciliter l'accréditation d'unités Novoclimat pour tous les territoires desservis par les réseaux autonomes et pour chacun des réseaux autonomes.

Bonification du programme Initiatives – Bâtiments.

Le GRAME demande à la Régie d'approuver cette bonification de l'aide financière applicable aux réseaux Anticosti, Nunavik, Haute Mauricie et La Romaine.

Mécanisme de calcul de la bonification en RA

Le GRAME demande à la Régie d'exiger le dépôt d'un mécanisme de calcul de bonification plus précis afin de tenir compte du coût évité pour chaque région.

Le GRAME soutient qu'un mécanisme de calcul des bonifications respectant le seuil de rentabilité doit être déposé devant la Régie et les intervenants, les calculs doivent être faits et inclure, notamment, les points suivants :

1. Les coûts évités par la mesure de compensation de 30 %, soit celle décrite au dossier R-3584-2005 par le Distributeur ;
2. Les coûts évités des économies d'énergie réalisées par les programmes du PGEÉ en RA, compte tenu, notamment, du coût évité du prix du mazout ; et
3. Les coûts évités résultants de la tarification dissuasive appliquée au nord du 53^{ième} parallèle en RA.

Le GRAME demande à la Régie d'exiger du Distributeur le dépôt d'un mécanisme de calcul de bonification.

Compensation au mazout

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur qu'il fournisse une copie des ententes pour la compensation au mazout. A défaut de pouvoir les fournir, que le Distributeur nous fournisse le montant des sommes monétaires qui sont effectivement versés dans le cadre de ces ententes.

Iniquité des PEÉRA entre RA

Le GRAME demande à la Régie d'exiger du Distributeur qu'il mette fin à toutes formes d'iniquité entre réseaux autonomes dès cette année et sans plus attendre.

Investissement requis aux programmes du PGEÉ

Le GRAME est d'avis qu'il est temps d'augmenter ces investissements dès le présent dossier.

Le GRAME demande à ce que l'aide aux programmes du PGEÉ soit majorée pour tenir compte des résultats de la méthode calcul de la bonification des programmes en PGEÉ. La méthode de calcul doit tenir compte des éléments suivants : coût évité de la compensation de 30% pour le mazout, économies d'énergies résultants de la tarification dissuasive et coûts évités résultants des programmes en efficacité énergétique (PEERA et PGEÉ)

Jumelage éolien-diesel

Le GRAME demande à la Régie d'approuver et d'encourager le jumelage éolien-diesel aux Îles de la Madeleine et pour Inukjuak, dans le Nunavik.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur d'examiner le jumelage éolien-diesel pour tous les réseaux autonomes dès le prochain dossier tarifaire.

Le GRAME souhaite que la Régie demande au Distributeur que ces projets soient présentés aux communautés hôtes (consultation et information) et qu'une consultation soit toujours menée en territoire autochtone selon les principes élaborés dans le Protocole de consultation de l'APNQL.